

CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO

PAUL BADURA-SKODA

deuxième édition

du 10 au 16 septembre 2012 VILA-SECA
(TARRAGONA)

Web : www.concursbaduraskoda.com

Mail : concursbaduraskoda@gmail.com

Téléphone : +33680015893 et +34667757020

Président d'honneur : Maître Paul Badura-Skoda

Directeur artistique : M. Pierre Réach

Directeur général: Karst de Jong

Le second Concours international de Piano Paul Badura-Skoda aura lieu à l'Auditorium Josep Carreras, 27 Avinguda de la Generalitat, 43480 Vila-Seca (Tarragona) du 10 au 16 septembre 2012 inclus.

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

I. ADMISSION DES CANDIDATS :

1. Ce concours, ouvert au public, est destiné aux jeunes pianistes de toute nationalité prêts à débiter une carrière de concertiste.
2. L'âge maximum de participation est 32 ans au 15 juin 2012..

II. INSCRIPTION ET ADMISSION :

1. Documents à présenter pour l'inscription :

Chaque candidat devra accompagner sa demande des documents suivants :

a/ Formulaire d'inscription dûment rempli à envoyer par mail à l'adresse concursbaduraskoda@gmail.com

b/ Photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité

c/ Une photo récente

d/ Adresse personnelle permanente, numéro de téléphone fixe et portable ainsi que adresse électronique

e/ Reçu bancaire du paiement des droits d'inscription après acceptation du dossier.

f/ Curriculum vitae en catalan ou français ou anglais ou espagnol, indiquant les études poursuivies, les diplômes obtenus, ainsi que tout document relatif à la carrière pianistique accomplie (CDs, critiques de presse, etc)

g/ Un enregistrement DVD contenant un programme de 20 minutes maximum incluant un mouvement rapide d'une sonate de Beethoven et une œuvre au choix. Ce DVD qui doit faire apparaître de manière claire le nom et prénom du candidat devra être envoyé à l'adresse postale suivante :

International Association Piano-First
POBox 8077, 08080 Barcelona (Spain)

h/ Le formulaire d'inscription devra indiquer les œuvres choisies pour chacune des épreuves du concours.

2. L'inscription au concours par mail et l'envoi postal du DVD devront être effectués avant le 15 juin 2012, le cachet de la poste faisant foi.

3. Le secrétariat du concours enverra après réception de toutes les pièces demandées un mail de confirmation de réception à chaque candidat.

4. Ne seront retenues que les demandes qui contiennent toutes les pièces et documents exigés.

5. Présélection des candidats :

a / La présélection des candidats sera réalisée par une commission présidée par le Directeur artistique. Un maximum de 50 candidats acceptés à se présenter à la première épreuve sera retenu.

b / La sélection sera terminée et communiquée aux candidats le 15 juillet 2012.

c / Au cas où il s'avèrerait qu'un dossier comporte une pièce non valide, celui-ci serait refusé.

6. Les candidats sélectionnés devront dans les dix jours suivant le 15 juillet 2012 s'acquitter d'un droit d'inscription de 150 Euros qui devra être envoyé à

Banque Catalunya Caixa

Code SWIFT/BIC: CES CES BB XXX

IBAN: ES69 2013 3248 11 0210125471

Beneficiaire Association International Piano-First

Capitan Arenas 26, 08034 Barcelone, Espagne

Toute commission bancaire relative à un transfert international de ces droits est à la charge du candidat.

Le paiement de ces droits est obligatoire pour la participation au concours et ne pourra en aucune manière être remboursé, quelque puisse être le motif invoqué.

Les candidats sélectionnés devront envoyer au secrétariat du concours un document officiel de leur banque prouvant le paiement effectif de ces droits.

7. Le paiement des droits d'inscription implique la lecture, la compréhension et l'acceptation totale des clauses du règlement général du Concours international Paul Badura-Skoda.

III. EPREUVES

Le concours comportera trois épreuves.

Tirage au sort : le dimanche 9 septembre 2012 à 12H, au Conservatoire Professionnel de musique de Vila-Seca aura lieu le tirage au sort afin de déterminer l'ordre de passage des candidats. L'ordre des candidats sera affiché à 16H le même jour sur le tableau d'affichage prévu à cet effet.

Première épreuve éliminatoire : **Lundi 10, mardi 11 et mercredi 12 septembre**

La durée maximum de cette épreuve ne pourra excéder 25 minutes.

1. Les candidats se présenteront selon l'ordre de passage prévu par le tirage au sort, le jour et à l'horaire fixés.
2. Le Jury choisira un maximum de 15 pianistes admis à participer à la seconde épreuve (demi-finale). Le mercredi 12 septembre à 20H sera affichée cette liste des 15 demi-finalistes sur le tableau d'affichage du Conservatoire.
3. Les candidats non admis à participer à la demi-finale pourront obtenir, s'ils en font la demande un certificat de participation au concours.

Deuxième épreuve (demi-finale) **Jeudi 13 et vendredi 14 septembre**

La durée maximum de cette épreuve ne pourra excéder 40 minutes.

1. L'ordre de participation à la demi-finale restera le même.
2. Le jury choisira un maximum de 6 pianistes finalistes.
3. Les noms des six finalistes seront affichés le vendredi 14 septembre à 20h.
4. Les demi-finalistes non admis à l'épreuve finale recevront à leur demande un certificat de participation à la demi-finale.

Epreuve finale : **Samedi 15 septembre**

La durée maximum de cette épreuve finale ne pourra excéder 60 minutes.

1. L'ordre de participation restera le même.
2. Le Jury choisira les trois Prix du concours. Le premier prix est indivisible.
3. Le Jury pourra décerner deux second prix ex aequo. Dans ce cas le second prix sera divisé en deux parties égales.
4. Le 15 septembre, après délibération du Jury les noms des lauréats du concours seront rendus publics.
5. Les trois finalistes non récompensés recevront un diplôme signé par le Maître Badura-Skoda et les autres membres du Jury.

Remarques générales :

1. Tout retard injustifié du candidat à l'une des épreuves entraîne son élimination.
2. Toutes les œuvres devront être exécutées de mémoire.
3. Toutes les œuvres devront être exécutées sans répétition.
4. Chaque exécution devra respecter les indications formulées dans le programme.
5. Toute infraction au règlement entraîne une élimination du candidat.
6. Toutes les épreuves seront publiques.
7. L'organisation du concours se réserve le droit de vendre les billets d'entrée aux épreuves du concours.

8. Le concours se réserve tout droit de radio diffusion, d'enregistrement audio ou vidéo, ou d'émission TV ou internet pour une éventuelle retransmission des épreuves publiques. Toute retransmission serait réalisée à titre totalement gratuit et ne pourrait prétendre à aucun droit ou paiement de la part du concours ou de quelque personne que ce soit.
9. Les documents et renseignements fournis par le candidat ne seront utilisés que pour le concours et son organisation interne.

IV. PROGRAMME DU CONCOURS

Aucun changement ne sera accepté après la réception du formulaire

Il est recommandé au candidat de présenter au Jury trois copies de toute partition postérieure à 1940.

Dans chacune des épreuves, le candidat pourra interpréter les œuvres dans l'ordre de son choix.

Première épreuve éliminatoire :

- a. Le premier mouvement d'une sonate de Mozart
- b. Une étude de Chopin à choisir dans l'opus 10 et l'opus 25
- c. Une autre étude de Chopin ou une étude de Debussy ou une étude de Bartok
- d. Une oeuvre au choix du candidat

Seconde épreuve : demi-finale

- a. Jeux d'eau de Ravel
- b. Une sonate entière de Beethoven exceptées les sonates opus 10 n 1 et 2, opus 14 n 1 et 2, opus 49 n 1 et 2 et opus 54
- c. Une oeuvre au choix du candidat

Troisième épreuve : finale

- a. Trois Préludes choisis parmi les Préludes de Frank Martin
- b. Impromptu opus 142 n 3 en si bémol de Schubert
- c. Barcarolle ou Une Ballade ou Un scherzo ou Six Préludes de Chopin
- d. Reste du programme au choix.

V. JURY :

1. Le jury du Concours sera composé de personnalités du monde musical comprenant le président du Jury, le Maître Paul Badura-Skoda, et le directeur artistique Mr Pierre Réach.
2. Le jury sera le même pour toutes les épreuves.
3. Les décisions du jury seront sans appel.

VI. CALENDRIER DU CONCOURS :

Convocations :

1. Les concurrents retenus devront se présenter au lieu exact fixé par la convocation à l'heure précise, et tout retard injustifié entraînerait l'exclusion du concours.

Tout candidat sélectionné qui déciderait de ne pas se présenter aux épreuves devrait en avertir la direction du concours le plus tôt possible.

2. Le jour de sa convocation, le candidat devra présenter personnellement un document d'identité.

3. Chaque candidat devra informer la direction de son adresse pendant le concours et de son numéro de téléphone portable afin de pouvoir être joint à tout moment.

4. La direction du concours permettra à chaque concurrent de s'exercer sur un piano pendant un créneau horaire convenu. Si pour un motif injustifié, le candidat ne se présentait pas à l'heure convenu pour cette répétition sur un piano, il n'aurait aucun droit pour un autre horaire.

CALENDRIER DU CONCOURS :

Vendredi 15 Juin 2012	Date limite d'envoi de bulletin d'inscription.
dimanche 15 Juillet 2012	Date limite pour faire connaître les noms des candidats sélectionnés
Dimanche 9 septembre 2012	
12.00	Tirage au sort
16:00	Liste publique de l'ordre des candidats
17:30	Réception du Jury et des candidats
Lundi 10 septembre 2012	
De 9H30 à 14H	Première épreuve (10 interprètes)
De 16H à 20H	Première épreuve (8interprètes)
Mardi 11 septembre 2012	
De 9H30 à 14H	Première épreuve (10 interprètes)
De 16H à 20H	Première épreuve (8 interprètes)
Mercredi 12 septembre 2012	
De 09H30 à 14H30	Première épreuve (12 interprètes)
De 16H à 20H	Délibération du Jury et désignation des 15 demi-finalistes.

Jeudi 13 septembre 2012

De 09H30 à 13H30 Demi-finale (5 interprètes)

De 16H00 à 20H Demi-finale (5 interprètes)

Vendredi 14 septembre 2012

De 09H30 à 13H30 Demi-finale (5 interprètes)

De 16H à 20H Délibération du Jury et désignation des 6 finalistes

Samedi 15 septembre 2012

De 10H à 13H30 Epreuve finale (3 interprètes)

De 16H à 19H30 Epreuve finale (3 interprètes)

De 20H à 22H Délibération du Jury

Dimanche 16 septembre 2012

17H Acte de clôture du Concours comportant la proclamation publique des résultats suivie du concert offert par les trois lauréats.

VII. PRIX, CONCERTS, RECOMPENSES, DIPLOMES.

1. Les trois lauréats s'engagent à prêter leur concours au concert des lauréats qui suivra la distribution des prix.
2. Les trois lauréats devront rester à Vila-Seca jusqu'au lundi 17 septembre 2012 inclus, afin de pouvoir accepter de possibles interviews avec la presse, la radio et une rencontre avec les donateurs et membres du Concours.
3. La direction du Concours met actuellement tout en œuvre pour négocier des possibilités de récitals et concerts du Premier Prix.

4. Les prix décernés sont les suivants :

Premier Prix Paul Badura-Skoda	10000 Euros
Deuxième Prix Paul Badura-Skoda	4000 Euros
Troisième Prix Paul Badura-Skoda	2000 Euros

Tous les finalistes recevront un diplôme signé par le Maître Badura-Skoda et les autres membres du Jury.

VIII. AIDE POUR LE LOGEMENT DES CANDIDATS

La direction du Concours prendra à sa charge les frais de logement et petits déjeuners des 6

finalistes à partir du jour de la proclamation de la demi-finale jusqu'au lendemain des résultats de la finale soit le 17 septembre.

Ne seront pris en charge, dans ces cas seulement, que les logements proposés par la direction.

Dans la limite du possible, la direction proposera des tarifs avantageux de logement à tous les candidats (places limitées).

Note importante :

Le règlement du concours est disponible en catalan, espagnol, français et anglais sur le site officiel du concours

www.concursbaduraskoda.com

Surname:.....

Name:.....

Place of birth:

Date of birth:

National Identity Document or Passport (1).....

Nationality:

Address:

City:

Postal Code:

Country:

Fixed line phone:

Mobile phone:

Fax:

E-mail:

(1) Identity card for EU countries

Registration date:

I register as a competitor in the 1st International Paul Badura-Skoda Piano Competition of Vila-Seca (Tarragona) which will be held in this city from 10 to 16 September 2012 and **I state that I agree to the Competition Rules, the Regulation conditions and I accept all the Jury's decisions in advance.**

PROGRAMME FORM FOR THE 2nd INTERNATIONAL PAUL BADURA-SKODA PIANO COMPETITION 2012

Name:

Surname:

Nationality:

FIRST "QUALIFYING" STAGE

- a. One first Movement of a Mozart Sonata (indicate)
- b. One study by Chopin (opus 10 and opus 25) (indicate)
- c. One study by Chopin (another) or Debussy or Bartok
(indicate)
- d. One work free of choice of the contestant
(indicate)

Maximum time of this stage: 25 minutes.

- a. Jeux d'eau by Ravel
- b. One complete Beethoven sonata except opus 10 no. 1 and 2, opus 14 no. 1 and 2, opus 49
opus 1 and 2 and opus 54
(indicate)
- c. One work free of choice
(indicate)

Maximum time of this stage: 40 minutes.

THIRD "FINAL" STAGE

- a. Three Preludes of the Preludes by Frank Martin
(indicate)
- b. Impromptu opus 142 no. 3 of Schubert
- c. Barcarolle Or one Ballade OR one scherzo OR 6 Preludes by Chopin
(indicate)
- d. Rest of program free
(indicate)

Maximum time of this stage: 60 minutes.